



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DE L'ARDECHE

Association loi 1901
Siège social : Besignole – Route des Mines
07000 PRIVAS

Exercice clos le 31 août 2020

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DE L'ARDECHE

Association loi 1901

Siège social : Besignole – Route des Mines
07000 PRIVAS

Exercice clos le 31 août 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E de l'Ardèche à l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Conformément à ses statuts, votre association « a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs ». Les « coopératives scolaires » et les « foyers coopératifs affiliés » sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « siège départemental » de l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des « coopératives scolaires », les « foyers coopératifs affiliés » et le « siège départemental ».



Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

- L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que les comptes rendus financiers de 309 coopératives scolaires et foyers coopératifs sur les 409 attendus ont pu être intégrés dans les comptes annuels de l'association (contre 328 sur 408 lors de l'exercice précédent) ;
- Au passif du bilan agrégé de l'association figure, pour une somme de 167,60 € le total des écarts créditeurs entre l'actif et le passif, constatés dans 1 compte rendu financier comptabilisé ; ce montant libellé "erreurs créditrices", est inclus dans le poste "autres dettes". Les sources de ces écarts n'ont pas pu être expliquées au jour de l'établissement de ce rapport ;
- En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er septembre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Boulogne, le 25 novembre 2020

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Olivier Souillard

Commissaire aux Comptes

BILAN DE L'ASSOCIATION

OCCE DE L'ARDECHE

ACTIF	31.08.2020			31.08.2019	PASSIF	31.08.2020	31.08.2019
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles					Fonds propres (avant affectation)	43 255	44 071
Terrains					Report à nouveau	442 901	434 886
Constructions					Résultat de l'association	82 602	-4 667
Installations et matériels d'activités					Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	6 852	5 342	1 510	1 756	Total	568 757	474 290
Immobilisations en cours					FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Prêts OCCE					Fonds dédiés		14 011
Autres immobilisations financières					Provisions pour risques		
Total	6 852	5 342	1 510	1 756	Provisions pour charges	5 865	5 191
					Total	5 865	19 202
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	1 539		1 539	1 369	Emprunts OCCE		
Coopératives et usagers divers	3 606		3 606	4 494	Emprunts et dettes assimilées		
Comptes courants OCCE	1 754		1 754	126	Fournisseurs	4 827	15 202
Autres créances (dont erreurs débitrices)	2 521		2 521	23 214	Dettes fiscales et sociales	2 378	3 595
Trésorerie	589 645		589 645	495 778	Comptes courants OCCE		15 217
Charges constatées d'avance	149		149	1 909	Autres dettes (dont erreurs créditrices)	16 898	1 139
Total	599 214		599 214	526 890	Produits constatés d'avance	2 000	
					Total	26 103	35 154
TOTAL	606 067	5 342	600 725	528 646	TOTAL	600 725	528 646

OCCE DE L'ARDECHE

	2019/2020	2018/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	104 623	122 236
Ventes de produits	166 723	294 538
Prestations de service et animations	61 580	167 390
Subventions d'exploitation	230 933	341 445
Dons et Mécénat		489
Contributions financières	2 972	2 966
Autres produits	44 444	53 640
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés	13 511	18 918
Total	624 786	1 001 622
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	119 446	199 416
Variation des stocks de fournitures à céder	-170	-309
Autres achats et charges externes	291 695	626 950
Aides financières	11 932	
Impôts et taxes	302	266
Salaires	14 226	14 385
Charges sociales	5 039	5 384
Cotisations reversées	20 020	18 049
Autres charges	58 995	93 480
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	17 562	25 490
Dotations aux dépréciations et provisions	673	720
Report en fonds dédiés		14 011
Total	539 720	997 841
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	85 066	3 781
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	3 688	5 171
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	3 688	5 171
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	3 688	5 171
RESULTAT COURANT (I + II)	88 754	8 951
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	24 772	23 657
Sur opérations en capital	579	
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	25 351	23 657
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	30 904	37 275
Sur opération en capital	599	
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	31 503	37 275
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	-6 152	-13 618
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	82 602	-4 667
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	65 183	40 480
Total	65 183	40 480
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	65 183	40 480
Total	65 183	40 480

ANNEXE DE L'ASSOCIATION OCCE DE L'ARDECHE

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2019. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de "permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe".

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :	Exercice clos	Exercice précédent
Total du bilan :	600 724,79 €	528 646,18 €
Résultat de l'exercice :	82 601,73 €	-4 666,91 €
Nombre de coopératives et foyers affiliés :	409	408
dont coopératives et foyers agrégés :	309	328
dont coopératives et foyers non agrégés :	100	80
Nombre de coopérateurs :	19 187	19 202
Heures de bénévolat du siège départemental	600	600
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	1 770	872
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	1	1 personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 € (a)	65 183 €	40 480 €

(a) Sur la base d'un coût de poste annuel de 50 K€ (charges sociales comprises) soit 27,50 €/heure.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l'O.C.C.E..

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation

Les cotisations collectées par les coopératives scolaires et reversées au siège départemental ont été éliminées, les autres opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les produits pour cessions achetées par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

OCCE DE L'ARDECHE

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif :	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.										
Report à nouveau :	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.										
Résultat exercice :	82 601,73	<table border="0" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td style="font-size: 2em;">{</td><td>dont</td><td>661,18</td><td>pour le siège départemental</td></tr> <tr><td style="font-size: 2em;">}</td><td>dont</td><td>81 940,55</td><td>pour les C.R.F. agrégés</td></tr> </table>	{	dont	661,18	pour le siège départemental	}	dont	81 940,55	pour les C.R.F. agrégés	
{	dont	661,18	pour le siège départemental								
}	dont	81 940,55	pour les C.R.F. agrégés								
Autres créances :	2 520,54	<table border="0" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td style="font-size: 2em;">{</td><td>dont</td><td>2 520,54</td><td>pour le siège départemental</td></tr> <tr><td style="font-size: 2em;">}</td><td>dont</td><td>0,00</td><td>pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs</td></tr> </table>	{	dont	2 520,54	pour le siège départemental	}	dont	0,00	pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs	
{	dont	2 520,54	pour le siège départemental								
}	dont	0,00	pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs								
entre total actif et total passif constatés dans		0	C.R.F. agrégés.								
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.											
Autres dettes :	16 898,22	<table border="0" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td style="font-size: 2em;">{</td><td>dont</td><td>16 730,62</td><td>pour le siège départemental</td></tr> <tr><td style="font-size: 2em;">}</td><td>dont</td><td>167,60</td><td>pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs</td></tr> </table>	{	dont	16 730,62	pour le siège départemental	}	dont	167,60	pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs	
{	dont	16 730,62	pour le siège départemental								
}	dont	167,60	pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs								
entre total actif et total passif constatés dans		1	C.R.F. agrégés.								
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.											
Disponibilités :	589 645,47	<table border="0" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td style="font-size: 2em;">{</td><td>dont</td><td>64 636,69</td><td>pour le siège départemental</td></tr> <tr><td style="font-size: 2em;">}</td><td>dont</td><td>525 008,78</td><td>pour les C.R.F. agrégés,</td></tr> </table>	{	dont	64 636,69	pour le siège départemental	}	dont	525 008,78	pour les C.R.F. agrégés,	
{	dont	64 636,69	pour le siège départemental								
}	dont	525 008,78	pour les C.R.F. agrégés,								
soit en moyenne environ		1 699,06	par C.R.F. agrégé.								

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotations											
amortissements et gros équipement :	17 562,23	<table border="0" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td style="font-size: 2em;">{</td><td>dont</td><td>625,85</td><td>pour le siège correspondant aux amortissements</td></tr> <tr><td style="font-size: 2em;">}</td><td>dont</td><td>16 936,38</td><td>pour les CRF agrégés correspondant aux investissements</td></tr> </table>	{	dont	625,85	pour le siège correspondant aux amortissements	}	dont	16 936,38	pour les CRF agrégés correspondant aux investissements	
{	dont	625,85	pour le siège correspondant aux amortissements								
}	dont	16 936,38	pour les CRF agrégés correspondant aux investissements								
soit en moyenne environ		54,81	par C.R.F. agrégé.								
Total des produits :	653 824,78	<table border="0" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td style="font-size: 2em;">{</td><td>dont</td><td>76 699,86</td><td>pour le siège départemental</td></tr> <tr><td style="font-size: 2em;">}</td><td>dont</td><td>614 210,52</td><td>pour les C.R.F. agrégés,</td></tr> </table>	{	dont	76 699,86	pour le siège départemental	}	dont	614 210,52	pour les C.R.F. agrégés,	
{	dont	76 699,86	pour le siège départemental								
}	dont	614 210,52	pour les C.R.F. agrégés,								
soit en moyenne environ		1 987,74	par C.R.F. agrégé.								
Total des charges :	571 223,05	<table border="0" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td style="font-size: 2em;">{</td><td>dont</td><td>76 038,68</td><td>pour le siège départemental</td></tr> <tr><td style="font-size: 2em;">}</td><td>dont</td><td>532 269,97</td><td>pour les C.R.F. agrégés,</td></tr> </table>	{	dont	76 038,68	pour le siège départemental	}	dont	532 269,97	pour les C.R.F. agrégés,	
{	dont	76 038,68	pour le siège départemental								
}	dont	532 269,97	pour les C.R.F. agrégés,								
soit en moyenne environ		1 722,56	par C.R.F. agrégés								
Résultat net moyen :		265,18	par C.R.F. agrégé.								

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE		
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel salarié par l'association départementale	0,5	0,5
Total	1,5	1,5

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Retkoop		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	281	283
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	69%	69%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	257	296
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	2	2
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	399	398
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	100%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	ND	ND
Participants aux séances de formation (estimation)	ND	ND

BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DE L'ARDECHE

ACTIF	31.08.2020			31.08.2019	PASSIF	31.08.2020	31.08.2019
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles					Fonds propres (avant affectation)	43 255	44 071
Terrains					Résultat du siege de l'association	661	-816
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités					Total	43 916	43 255
Autres immobilisations corporelles	6 852	5 342	1 510	1 756	FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Immobilisations en cours					Fonds dédiés		14 011
Prêts OCCE					Provisions pour risques		
Autres immobilisations financières					Provisions pour charges	5 865	5 191
Total	6 852	5 342	1 510	1 756	Total	5 865	19 202
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	1 539		1 539	1 369	Emprunts OCCE		
Coopératives et usagers divers	3 606		3 606	4 494	Emprunts et dettes assimilées		
Comptes courants OCCE	1 754		1 754	126	Fournisseurs	4 827	15 202
Autres créances	2 521		2 521	23 149	Dettes fiscales et sociales	2 378	3 595
Trésorerie	64 637		64 637	63 696	Comptes courants OCCE		15 217
Charges constatées d'avance	149		149	1 909	Autres dettes	16 731	27
Total	74 206		74 206	94 743	Produits constatés d'avance	2 000	
TOTAL	81 058	5 342	75 716	96 499	Total	25 935	34 042
					TOTAL	75 716	96 499

OCCE DE L'ARDECHE

	2019/2020	2018/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	40 774	40 883
Ventes de produits	5 456	6 807
Prestations de service et animations	8 138	29 936
Subventions d'exploitation	1 000	15 626
Dons et Mécénat		489
Contributions financières	2 972	2 966
Autres produits	87	29
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés	13 511	18 918
Total	71 937	115 653
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	2 577	4 284
Variation des stocks de fournitures à céder	-170	-309
Autres achats et charges externes	18 384	59 910
Aides financières	11 932	
Impôts et taxes	302	266
Salaires	14 226	14 385
Charges sociales	5 039	5 384
Cotisations reversées	21 681	21 695
Autres charges	0	400
Dotations aux amortissements	626	452
Dotations aux dépréciations et provisions	673	720
Report en fonds dédiés		14 011
Total	75 270	121 199
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-3 333	-5 545
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	3 535	3 894
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	3 535	3 894
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	3 535	3 894
RESULTAT COURANT (I + II)	202	-1 652
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	649	1 772
Sur opérations en capital	579	
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	1 228	1 772
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	169	936
Sur opération en capital	599	
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	769	936
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	459	836
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	661	-816
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	16 500	16 500
Total	16 500	16 500
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	16 500	16 500
Total	16 500	16 500

ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

Au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août 2020, qui dégage un excédent de 661 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'association départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les cotisations des adhérents sont comptabilisées lors de l'appel de cotisation.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent

II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques				
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	949,76			949,76
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	4 460,00	978,98	715,00	4 723,98
Mobilier de bureau	1 178,54			1 178,54
Immobilisations en cours				
Total	6 588,30	978,98	715,00	6 852,28

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

- 2 ordinateurs portables animatrice Asus et comptable Acer
- vol ordinateur animatrice Asus

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%				
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	949,76			949,76
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	2 654,08	559,51		3 213,59
Mobilier de bureau	20%	1 228,19	66,34	115,99	1 178,54
Total		4 832,03	625,85	115,99	5 341,89

2. Immobilisations financières

Néant

3. Stocks

Les stocks sont composés essentiellement de fournitures pédagogiques à céder aux coopératives. Ils sont évalués selon la méthode « premier entré, premier sorti »

Agendas et guides	2 152.95
Autres	<u>51.18</u>
	1 538.78

4. Coopératives et usagers divers

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés	1 939,48		1 939,48
Usagers autres	1 666,38		1 666,38
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés			
Total	3 605,86		3 605,86

5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Fédération nationale OCCE	1 754.27
---------------------------	----------

6. Autres créances

Avances et acomptes versés	<u>2 520.54</u>
	2 520.54

7. Trésorerie

Crédit Agricole siège	3 253.44
Crédit Agricole compte animatrice	15.79
Crédit agricole Pétale 07	11 931.62
Livret Crédit Agricole	48 594.54
Intérêts courus à recevoir	726.46
Caisse	<u>114.84</u>
	64 636.69

8. Charges constatées d'avance

Livres Théa + abo nouvel éducateur	<u>149.48</u>
	149.48

III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

2. Fonds dédiés

	Début	Dotations	Reprises	Fin
Pétale 07	14 010,93		14 010,93	
Total	14 010,93		14 010,93	

3. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel (1)	5 191,38	673,19		5 864,57
Provisions pour charges	5 191,38	673,19		5 864,57
Immobilisations financières				
Usagers				
Autres créances				
Provisions pour dépréciations				
Total	5 191,38	673,19		5 864,57

Dotations / reprises d'exploitation	673,19
Dotations / reprises financières	
Dotations / reprises exceptionnelles	
Total	673,19

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet _____

Total

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

4. Emprunts et dettes assimilées

Néant

5. Fournisseurs

Fournisseurs	945.00
Fournisseurs, factures non parvenues	<u>3 882.00</u>
	4 827.00

6. Dettes fiscales et sociales

Congés payés	970.73
Urssaf	521.00
Retraite complémentaire	295.06
Prévoyance	23.20
Charges sur congés payés	349.07
Prélèvement à la source	6.85
Uniformation	<u>211.60</u>
	2 377.51

7. Comptes courants OCCE (crédeurs)

Néant

8. Autres dettes

Avce acpte client	2 799.00
Coop 363 Aubenas Oliviers	2 000.00
Collectif Pétale 07	<u>11 931.62</u>
	16 730.62

9. Produits constatés d'avance

Subvention formation sensibilisation changement climatique	<u>2 000.00</u>
	2 000.00

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	19 187	19 202
Cotisation nationale par coopérateur	1,13 €	1,11 €
Cotisation départementale par coopérateur	2,10/3,50	2,05/3,00
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	40 761,70	40 877,90
Cotisations versées à la Fédération	21 681,31	21 314,22
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	21 681,31	21 314,22

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ministères		
Subventions conseil départemental	1 000,00	14 625,56
Subventions communes		
Autres subventions		1 000,00
Total	1 000,00	15 625,56
Dont versées aux coopératives		

3. Contributions financières

Contributions Fédération Nationale :

Cnea, CAC, Logiciel compta	<u>2 971.90</u>
	2 971.90

4. Produits exceptionnels

Erasmus Vernoux + St Sauveur de Montagut	433.80
Sorti ordinateur volé	578.59
Régul	<u>8.00</u>
	1 227.55

5. Charges exceptionnelles

Régul	29.19
Régul exercice antérieur	140.30
Valeurs éléments actifs ordinateur volé	<u>599.01</u>
	768.50

V - AUTRES INFORMATIONS

1. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

2. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Néant

3. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental.

4. Contributions volontaires en nature

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Le siège départemental bénéficie de la mise à disposition à titre gratuit, par le Département de l'Ardèche d'environ 80 m² de locaux.

b) Bénévolat

A titre indicatif, le bénévolat du siège départemental représente environ 600 heures de travail valorisées à 16 500 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

- **Crédit Agricole :**

Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec la Banque Crédit Agricole (convention du 24/07/2013).

	Exercice clos	Exercice précédent
Nbre de comptes mutualisés	415	413
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	630 744.96	537 385.92
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	2 983.00	3 539.00
Montant des impôts dus par l'AD		
Montant des intérêts acquis nets après impôts	2 983.00	3 539.00
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%